



Bulletin d'Informations Communales

Mars 2022

— BARJAC —

n° 114

En attendant le retour des beaux jours et des manifestations du printemps et de l'été, nous vous proposons un bulletin au format réduit pour vous faire part de nouveautés sur notre territoire (page 2) et vous préciser que les scrutins des prochaines semaines se dérouleront dans l'enceinte de notre école (voir ci-dessous). Au plaisir de vous retrouver au cœur de notre village,

L'équipe municipale

Sommaire

Informations pratiques	1
Environnement	2
Vie municipale	3
État-civil	4

27^{ème}

(48)

MARCHÉ AUX PUCES DE BARJAC

Dimanche 8 mai 2022

informations ÉLECTIONS 2022

En raison des travaux sur le bâtiment communal, **le Bureau de vote se situera dans le Préau de l'école Publique**, pour les scrutins des Élections Présidentielles et Législatives.

L'accès de la cour de l'école sera ouvert aux véhicules



Rappel

Secrétariat de mairie et agence postale

DÉMÉNAGEMENT de la mairie pendant les travaux de rénovation

Le secrétariat et l'agence postale sont délocalisés à la **Salle des Hirondelles** (au-dessus de la médiathèque) durant tout le temps des travaux du bâtiment communal Mairie-Salle des fêtes

Buvette et restauration sur place toute la journée.
Plus de 130 exposants et 800m d'exposition.

Organisée par l'Association des Parents d'Elèves de l'école de Barjac au profit des enfants de l'école

Info : www.apearbarjac.fr ou apearbarjac@gmail.com



Le marché aux puces sera soumis aux protocoles sanitaires en vigueur ce jour 10 au niveau local et national, l'organisateur pourra modifier les conditions d'accès au marché si nécessaire.



Mairie ouverte du lundi au vendredi (8h30-12h) ☎ 04 66 47 01 04 Fax : 04 66 47 09 85
mairie-de-barjac48@wanadoo.fr <https://barjac-en-lozere.fr>

Environnement



Énergie et pouvoir d'achat

Désireuse de soutenir le pouvoir d'achat de ses habitants, tout en s'engageant en faveur de la transition énergétique, la Communauté de communes Cœur de Lozère propose une aide à l'acquisition et à l'installation de kits bioéthanol homologués sur leurs véhicules privés à essence.

Pour toute installation du kit bioéthanol (acquisition et pose par un professionnel agréé), postérieure au 11 mars 2022, l'aide, à hauteur de 50% du coût TTC et plafonnée à 400 €, est versée en chèques Cad'O Cœur. Pour chaque année, le dispositif sera limité à 150 demandes prises dans l'ordre d'arrivée des demandes. Le dispositif sera renouvelé annuellement.

Ainsi équipés, les automobilistes pourront mettre du bioéthanol dans leur véhicule et diviser par deux leur facture à la pompe. Rappelons qu'un véhicule équipé d'un kit bioéthanol peut aussi bien rouler avec du bioéthanol qu'avec l'essence traditionnelle ou avec un mélange des deux.

D'origine végétale et produit à partir de céréales (blé, maïs) ou de betteraves à sucre, le bioéthanol est moins polluant que l'essence : il réduit par deux les émissions de CO₂, sans oublier les émissions de gaz à effet de serre et de particules fines.

Pour percevoir l'aide, le demandeur (personne physique), bénéficiaire du dispositif du chèque Énergie ou de l'indemnité inflation, devra remplir le formulaire disponible à l'accueil des mairies de la communauté de communes. Il devra également présenter un justificatif de domicile, une copie de sa carte grise (dans la limite d'un véhicule par foyer, pour une puissance de véhicule limitée à 6 CV fiscaux), ainsi que la facture acquittée d'un professionnel agréé.

Pour plus de renseignements, vous pouvez contacter le service à la population (ville de Mende) au 04 66 49 85 57 ou le secrétariat de votre mairie.

Encore plus loin dans le recyclage...

Trop de cartons volumineux se retrouvent dans les ordures ménagères ou dans les bacs de tri et sont l'objet de nombreuses problématiques autant pour la collecte que sur les installations de traitement qui les recueillent : centre de traitement des ordures ménagères et centre de tri des emballages. Face à ce constat, notre commune, qui poursuit ses efforts pour améliorer le tri des déchets, a décidé de tester la nouvelle formule proposée par le SDEE : mettre en place un point de collecte pour les cartons sur les principales points de tri de notre territoire.

Ainsi, pour essayer d'améliorer cette filière, de nouvelles colonnes, cubiques et design, destinées à la collecte des cartons « gros volume » (carton d'emballage, de déménagement, cagettes en carton...), viendront compléter le panel déjà bien garni des équipements de tri des déchets.

Placées aux côtés des colonnes de tri classiques sur les points-recyclage, vous retrouverez ces nouveaux containers à Barjac, Pierrefiche et Méjantel

Nous tenons à rappeler quelques règles de bon sens :

1. les cartons doivent être pliés et débarrassés de tous plastiques (sauf le scotch) et polystyrènes avant d'être déposés dans ces colonnes ;
2. les cartons qui seraient déposés au pied des colonnes ne pourront être valorisés et seront collectés et traités avec les ordures ménagères, générant des coûts supplémentaires ;
3. enfin, les colonnes à cartons sont réservées en priorité aux petits apports ainsi qu'aux personnes n'ayant pas la possibilité de se rendre à la déchetterie.

L'accès est réservé aux particuliers. Cette nouvelle collecte n'a toutefois pas vocation à se substituer à la déchetterie qui reste le moyen privilégié pour le tri et la valorisation des déchets encombrants.

Compte-rendu du conseil du 8 février

Objet: Calcul allocations retour à l'emploi - CDG 48 – 2022_01 [UNANIMITÉ]

VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment son article 25, le Conseil Municipal décide d'AUTORISER Monsieur le Maire à signer la convention d'adhésion à conclure avec le Centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Lozère concernant le service de calcul des allocations retour à l'emploi.

Objet: Inscription et destination de coupes de bois sur la forêt communale de BARJAC – 2022_02 [UNANIMITÉ]

M. le Maire donne lecture au Conseil Municipal des propositions d'inscription du service bois de l'Office National des Forêts, concernant l'inscription et la destination des coupes de l'état d'assiette 2022 en forêts communales et sectionnelles relevant du Régime Forestier. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Approuve l'État d'Assiette des coupes de l'année 2022 présenté ci-après.
- Demande à l'Office National des Forêts de bien vouloir procéder à la désignation des coupes inscrites en 2022 à l'état d'assiette présentées ci-après.

Nom de la forêt	Parcelle	Type de coupe 1	Volume total indicatif (m3)	Surf (ha)	Régulée / Non Régulée	Année prévue aménagement	Année proposée par l'ONF ²	Année décidée par le propriétaire ³	Destination (à cocher obligatoirement)	
									Délivrance ⁴	Vente ⁵
FC de barjac	5_a	AMEL	64	1.27	CR	2022	2022			X
FC de barjac	6_a	AMEL	72	1.44	CR	2022	2022			X
FC de barjac	8_a	AMEL	110	2.20	CR	2022	2022			X
FC de barjac	9_a	AMEL	569	11.37	CR	2022	2022			X

1. Nature de la coupe : AMEL amélioration ; SANIT sanitaire, EMP emprise, IRR irrégulière, RGN Régénération, PARQ parquets, TAIL Taillis.
2. Année proposée par l'ONF : SUPP pour proposition de suppression de la coupe, PM (pour mémoire) si celle-ci a déjà eu lieu par anticipation
3. Année décidée par le propriétaire : à remplir uniquement en cas de changement par rapport à la proposition ONF
4. Délivrance : bois délivré pour l'affouage
5. Vente : les coupes seront proposées en vente de gré à gré par soumissions avec concurrence, ou en ventes simples négociées de gré à gré, en accord avec la municipalité.

Objet: Contrats territoriaux 2022-2025 : projets à inscrire - 2022_03 [UNANIMITÉ]

Monsieur le Maire, rappelle au Conseil Municipal que le Département de la Lozère a lancé une démarche de contractualisation avec les collectivités locales de son territoire.

Cette contractualisation déterminera en particulier les engagements d'interventions financières du Département de la Lozère sur les projets d'investissement portés par la collectivité sur la période 2022-2025. Afin de rédiger ce contrat, la collectivité doit proposer les projets d'investissements qu'elle souhaite porter en maîtrise d'ouvrage et la demande de subvention au Département de la Lozère qui leur correspond.

Vu le règlement des Contrats Territoriaux adopté par délibération du Conseil Général de la Lozère n° CD_21_1036 du 25 octobre 2021. Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal **APPROUVE** les projets inscrits dans le tableau ci-dessous.

Nom du projet	Montant des travaux HT	Année de commencement des travaux
Voirie Communale	240 000 € sur 4 ans	2022-2025
Aménagement Place village Méjantel	130 000 €	2023
Enfouissement réseaux secs + aménagement place à Pierrefiche	300 000 €	2024
Équipement de la salle polyvalente (FRAT)	28 000 €	2022

Objet: classement voies communales – 2022_05 [13 POUR 1 ABSTENTION]

La séance ouverte, le Maire rappelle aux membres de l'assemblée que par délibération du 1er juin 2021, le conseil municipal avait décidé de soumettre à l'enquête publique le dossier comprenant une notice explicative, le tableau de classement unique des voies communales à caractère de chemin, de rue, de place publique et les cartes du réseau viaire correspondant.

L'enquête publique a eu lieu du 10 au 25 janvier 2022. Le commissaire enquêteur a donné un avis favorable à ce classement.

Le Maire invite le conseil municipal à délibérer sur le résultat des conclusions du commissaire enquêteur.

Le conseil municipal,

- **DEMANDE** que suite à l'enquête publique la régularisation foncière de la voirie communale au droit du hameau des Cayres soit effectuée.

- **DÉCIDE** que les voies communales sont composées définitivement et exclusivement de la liste figurant sur le tableau de classement unique des voies communales à caractère de chemin, de rue et de place publique, accompagné des cartes du réseau viaire correspondant.

Objet: Enfouissement réseaux secs Méjantel - demande de subvention – 2022_06 [UNANIMITÉ]

Le maire expose au Conseil Municipal le projet d'enfouissement des réseaux secs de Méjantel

Les travaux sont estimés à 289 743,42 € HT avec une part communale de 114 640,00 € HT

Le Maire propose donc au Conseil Municipal de solliciter une aide financière auprès du Département dans le cadre des contrats territoriaux 2018-2021.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Donne son accord pour le projet d'enfouissement des réseaux secs de Méjantel
- Autorise le Maire à signer tous les documents relatifs à cette affaire.
- Sollicite une aide financière auprès du Département afin de financer ces travaux.

Objet: Acquisition d'un tracteur + équipements de déneigement et de débroussaillage - Demande de subvention - 2022_07

Le Maire rappelle au conseil municipal que la Commune assure en régie le déneigement et l'entretien de ses 28 km de voies communales et de chemins ruraux grâce à ses 2 agents techniques.

Notre matériel, datant de 2010, devient obsolète et pose des problèmes de sécurité à nos agents dans le cadre du déneigement de nos voies communales très pentues.

Pour continuer de mener à bien ces 2 missions essentielles pour nos administrés, il convient de renouveler le matériel (tracteur, étrave, saleuse et épareuse) afin d'assurer une meilleure sécurité pour nos agents

Le coût de cet achat est estimé à 163 060,00 HT selon le devis de la SARL AGRI SERVICE

Tracteur + chargeur	Epareuse	Etrave	Saleuse	TOTAL
101 100,00	31 000,00	18 000,00	12 960,00	163 000,00€ HT

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- ACCEPTE l'achat du tracteur, Épareuse, Étrave et saleuse pour un montant estimatif de 163 000,00 € HT
- SOLLICITE une demande de subvention sur la base du devis présenté ci-dessus auprès de l'État dans le cadre de la DETR
- AUTORISE le Maire à signer les documents relatifs à cette affaire



Naissance :

Alexandre ZAK, né le 11 janvier 2022 à Mende, parents domiciliés à Pierrefiche.

Décès :

Francis SAVAJOLS, le 21 janvier 2022, domicilié 11 les Cayres.
Alain AURIAC, le 29 janvier 2022, domicilié 2 rue de la Ginèze.
Pierre PARADIS, le 26 février 2022.

Affluence record cette année pour le "Printemps des Poètes" à Barjac.

Pas moins de 70 personnes sont venues applaudir **Ben Herbert Larue**, auteur interprète, cet artiste a su charmer son public.

Cet évènement était proposé par la Médiathèque Départementale de la Lozère et la Médiathèque de Barjac.
Rendez-vous en mars prochain pour l'édition 2023.